



La Gestion Budgétaire et les Nouvelles Directives de l'UEMOA et de la CEMAC



Objectifs de la formation

- ✓ **Consolider** ses connaissances des concepts et des principes de bonne gestion des finances publiques.
- ✓ **S'appropriier** les outils résultants de la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC dans les législations nationales.
- ✓ **Renforcer** les pratiques de préparation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaires.



Public Cible

Cette formation est destinée aux :

- ✓ Cadres des ministères de l'Économie, des finances et du Budget.
- ✓ Responsables des directions des études et planification des ministères sectoriels.
- ✓ Cadres de l'administration exerçant des responsabilités dans les services financiers.
- ✓ Membres des Assemblées et Commissions parlementaires.
- ✓ Conseillers en finances publiques.



Contenu de la formation

Module 1 – Les nouvelles directives relatives aux finances publiques

- La recherche de l'efficacité et de la performance des finances publiques : les innovations des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC.
- Les implications sur les budgets et les lois organiques relatives aux lois de finances de la transposition au niveau national des nouvelles directives
- Le cadre budgétaire dans la nouvelle gestion publique et l'amélioration de la soutenabilité des finances publiques
- Les principes budgétaires et comptables dans le cadre des nouvelles directives.

Module 2 - Les outils pour la préparation et la programmation budgétaires

- La formulation du budget, ses documents de présentation et les principes de transparence budgétaire
- La politique budgétaire, les outils de cadrage stratégique, la programmation budgétaire, le cadre financier à moyen terme et le cadre budgétaire à moyen terme
- Le processus de préparation du budget : les acteurs concernés, le calendrier et les méthodes de préparation (gestion des dépenses publiques, budget-programme)
- Les interactions entre le cadrage budgétaire à moyen terme, les cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et la gestion par programme.
- Les modalités de mise en œuvre de l'exécution budgétaire et de la gestion orientée vers les résultats.

Module 3 – L'exécution, le suivi et le contrôle des budgets publics

- L'exécution et le suivi des budgets publics : la gouvernance du Système d'Information de gestion des Finances Publiques.
- Le suivi budgétaire et financier.
- Les mécanismes d'actualisation et de suivi-évaluation des budgets-programmes.
- Le contrôle interne.
- Le contrôle externe; la loi de règlement ; les rapports annuels de performance (RAP).



Finance Publique



Nouakchott
Casablanca
Tunis



09 au 27 mai
18 au 29 juillet
07 au 18 novembre



4100
4100
4100

